

## **TRIBUNE de Michel CHASSIER**

Orléans, le 12/02/2019

### **Stationnement Nord Gare de Blois : Le cauchemar des usagers.**

A Blois, depuis l'inauguration en juin 2015 de la passerelle évitant la traversée de la voie ferrée par le pont routier et facilitant l'accès aux quais en direction d'Orléans et de Paris, les besoins en stationnement concomitants s'avèrent en forte et constante augmentation sans que les pouvoirs publics daignent s'y intéresser.

Le parking nord dit « *du pont de la gare* » (100 places) est plus que saturé tous les jours en semaine et cette affluence se répercute sur toutes les rues adjacentes. A tel point que l'Intermarché rue Gambetta situé à 700 mètres de la gare vient d'installer des barrières à l'entrée de son parking pour faire la chasse au stationnement sauvage. Cela engendre aussi des répercussions sur l'accès aux commerces et à la maison de retraite Saint-François non loin de là.

Les automobilistes se rendant à la gare SNCF – à défaut souvent de transports urbains adaptés depuis leur domicile, doivent désormais stationner leur véhicule de plus en plus loin (nous parlons de plus d'un kilomètre) depuis que 30 places rue Alfred Halou ont été supprimées et 15 restreintes à 1h30 près du cimetière sans compensation par ailleurs. Personne ne sera évidemment contre un peu de marche à pied mais cela ne doit pas exempter les collectivités concernées à trouver des solutions durables et adaptées à tous.

Face à un problème qui s'aggrave, dans une ville déjà malade de son stationnement depuis 25 ans, le parking payant du secteur situé sur le parvis de la gare coûte au minimum la bagatelle de 47,20 € par mois pour un véhicule de tourisme soit plus de 500€ pour un abonnement de 11 mois. Dans un contexte de crise du pouvoir d'achat, de hausse généralisée des dépenses du quotidien (dont les abonnements SNCF domicile-travail de l'ordre de 4% depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019), une telle dépense supplémentaire est perçue négativement par les voyageurs dont certains se sont résignés à aller jusqu'aux gares de Mer ou Onzain dont les parkings sont gratuits et facilement accessibles pour rallier Orléans et Tours malgré une moindre desserte ferroviaire !

Cela ne va pas s'arranger : le projet de réaménagement du parvis de la gare qui doit voir le jour à l'horizon 2020 ne prévoit qu'un seul stationnement (payant ?) de 200 places côté sud et aucune aire de covoiturage ! Le parking nord gratuit de 100 places temporaire ne serait pas non plus conservé.

Dans le même temps, la Région Centre-Val de Loire, dirigée par la gauche mais dont la majorité ne tient plus qu'à l'assentiment de 9 écologistes punitifs, continue de prôner le « tout sauf voiture à énergie fossile » sans penser à ceux qui n'ont d'autres choix que de l'utiliser pour rallier les transports en commun.

Nous attendons impatiemment une réponse argumentée de Marc Gricourt, le premier concerné puisqu'il est Maire de Blois et aussi Vice-Président de la Région Centre-Val de Loire – collectivité organisatrice des transports. Est-il déjà venu de l'Hôtel de Ville jusqu'à l'Hôtel de Région à Orléans en vélo et en train ? Compte tenu de ces éléments, les blésois sont en droit de lui demander !

Nous aurons l'occasion de reparler du dossier de la mobilité pour tous les territoires, lors de la prochaine session du conseil régional le 28 février prochain.